



Litige avec centre commercial

Par **Vanessa22002**, le **27/01/2019** à **07:40**

Bonjour,rrnrJe me permet de poster ici, car à l'heure actuelle, j'ai du mal à avoir un retour du service juridique de mon entreprise.rrnrJe suis responsable d'un commerce en galerie commerciale, et depuis maintenant plus de 2 ans, je me rends sur mon lieu de travail en trottinette électrique. Ne pouvant l'antivoler et donc, la laisser dehors, je la rentre dans mon magasin et la stocke dans ma réserve (dans mon casier personnel). rnrJe viens d'avoir un courrier venant du responsable de ma galerie, expliquant que le centre n'est pas une piste cyclable (je le sais et n'ai jamais fait rouler ma trottinette dans la galerie, je la plie et la transporte sous le bras), et qu'il est interdit de stocker d'effets personnels dans les réserves. Je suis dépité car je ne peux donc plus utiliser mon unique moyen de locomotion. Ai-je un recours ? Je ne veux pas jouer sur les mots, mais il me semble que mon sac à main, mon téléphone ou même mon manteau sont des effets personnels non ? De plus, comme je l'ai dit précédemment, je dispose de casiers spécialement présents pour nos effets personnels..rrnrEn espérant que vous pourrez m'éclairer, j'attends patiemment vos réponses.rrnrBonne journée

Par **morobar**, le **27/01/2019** à **10:52**

Bonjour,rnS'il s'agit de la réserve de votre commerce, je ne vois pas comment le gestionnaire de la galerie peut intervenir et déjà vérifier ce stockage.rnVous lui demandez donc sur quel texte il appuie ses prétentions.